

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. BIBES Jean Paul

Etais absente : Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 octobre 2025 - Date d'affichage : 16 octobre 2025

OBJET : APPROBATION DU DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS - NOMENCLATURE 9.1

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Monument aux Morts de la Commune est actuellement implanté dans le virage entre Gaineko karrika et Mixeleneko bidea.

Compte tenu de la dangerosité des cérémonies qui se déroulent sur la voie publique et vu que des poids lourds ont déjà endommagé le socle de ce monument, il propose en conséquence de déplacer le Monument aux Morts à l'entrée du parking de la mairie sis Gaineko karrika.

Le Conseil Municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Vu les avis favorables en date du 13 octobre 2025, de l'Association FNACA (Président Jean ORONOS) et de l'Association CPG-CATM (Président Pierre MOCHO) après présentation sur site du projet

- **APPROUVE** le déplacement du Monument aux Morts comme indiqué ci-dessus et reporté sur le plan ci-joint.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/11/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 03/11/2025